

Archives départementales du Pas-de-Calais

3 E 160/508 - Vue 108/423 nbsp



Le présent Registre destine aux ACTES DE MARIAGE,
dans la commune d' u Rang du Fléau
arrondissement de Montreuil, pour l'année mil huit
cent soixante-seize, lequel contient ~~printed~~
feuillets, a été coté par premier et dernier, et paraphé
sur chaque feuillet, par nous, Président du Tribunal
de première instance, conformément à l'article 41 du
Code civil.

Fait à Montreuil, au Palais-de-Justice, le treize novembre
mil huit cent soixante-quinze. 

Dibergffy

103

L'an Bel huit cent soixante-seize Le deuxième l'après-midi pour au moins de seize à dix heures du matin
En la Paroisse de Pordorant-Vaux-Gacelon-Bermeille faire office de l'état civil de la commune de
Long au Béthune canton et arrondissement de Béthune sur Mer département du Pas de Calais
Parl conseiller Ecclésiastique le curé Joseph Béginet pasteur public
Né à Saint-Omer dans le canton de Béthune arrondissement de Béthune sur Mer département du
Pas de Calais le six de septembre mil huit cent quarante cinq, tenu que il résulte de son acte de
Naissance qu'il est né à Saint-Omer dans le canton de Béthune en la commune de Long au Béthune
Major et père François Joseph Béginet pasteur public en la commune de Béthune
Le qualz que je suis bel huit cent cinquante trois suivant la réputation qui vous en a été faite par
la représentation de son acte de Naissance. Il véut dans Marie Béginet Eugénie Duband son
épouse Béginet demeurant et domiciliée en la dite commune de Béthune. Consentant au
Mariage ce qu'il résulte de sa prononciation d'Avril en l'An Mil neuf cent quatre-vingt-trois
à la Présence de Messieurs cheffes du canton l'an de vingt et seize fevrier mil huit cent soixante
seize et que vous soit représenté laquelle sera ammise au présent Acte d'un autre Part. Et la
Demoiselle Geneviève Adelaïde Darragon sans profession que l'autre le vingt et deux de Janvier
ent cinquante quatre ainsi qu'il appert by son acte de naissance qu'il nait à Communié levemant
et domiciliée en la commune de Béang duffier. Elle épouse fille de François Darragon Comte de la
fabrique de Béang et de la femme Geneviève Adelaïde d'autreton naise demeurant à Communié ensemble
en la dite commune de Béang duffier. Je présente de consentant à cette Part. Lesquels vous ont
permis de procéder à la célébration du mariage projet entre eux et donc les publications ont été
fautes devant la principale porte d'entrée de la Paroisse communale de Béang duffier les dimanches
cruet et vingt fevrier de l'an mil huit cent soixante-seize toutes à l'heure de midi. Sur toute
interprétation des futurs parents. Le Sieur et dame François Darragon et Geneviève Adelaïde d'autreton
ont déclaré que ~~ont fait~~ contract de mariage. Le curé a opposé audit
Mariage ne vous ayant dé signifié faisant droit à la requérition des futurs époux. L'autre
faire. Long des actes représentés que demeurent conservés au présent après avoir été paraphés
par les parties et par vous que au chapitre Six du titre du Code civil institué du Mariage
d'elles demandé au futur époux et à la future épouse. J'ay levé le présent de prendre pour faire
et pour faire l'acte d'état et ont répondu dépositaire et affirmentement.

Declarons au Nom de la Loi que le sieur Antoine Joseph Alphonse Léonard et la dame Germaine Adèle Isidore sont unis par le mariage. De tout qui Vous avons etez en
present tenu en presence des Sieurs Joseph Léonard age de trente quatre ans charbon demeurant
a Abbeville et de Lamont Eugène Léonard age de vingt huit ans commerçant demeurant
en ce moment et domicilié a Dunkerque (Som) tous deux frères germains des autres. Ce sieur
René Billebaud age de soixante un ans cultivateur demeurant et domicilié en la
Commune d'Airey (Somme). Et le sieur Lucien Constant Goffard age de
vingt deux ans et domicilié de la fabrique Sucrerie de Flavigny des Fiefs
d'Amiens le premier ouïe bâtonné et bécordé ami à la justice est ordonné
sur l'autre contractante Comparsante de Bernies signé avec tous ses presents
Assez. Apres que lecture leur a été donnée.

Bethmann *Duisburg*
Adenauer *Düsseldorf* *H. J. Haase*
et al. *ganzher* *Boek*



Nicolas Boubet âgé de quarante huit ans propriétaire demeurant et domicilié sur la commune de ^{les} Rayol-Soffres
et première femme épouse et le second ami au futur. Et de Clémence Boubet âgée de cinquante cinq ans
demeurant et domicilié sur la commune de Berthon et seconde amie au futur. Boubet âgé de
quarante trois ans bachelier demeurant et domicilié sur la commune de Roquefort-lès-
Aubrac et deux enfants à la future. Et sont les parties contractantes comparants et témoins signé avec
l'ordre au présent acte. Excepté la dame Clémence Boubet mère de la future. Et le moins auquel il peut être
abordé sans risquer d'entamer l'écriture de son acte futur. Il est fait à la date du vingt et un
septembre mil九零零九年月廿一號

Dubreuil Guerre Corne Boubet boubet

Bobby's Sweet Garrison

... que telles ou ces personnes peuvent faire de la chose que nous voulons faire.

Le signe de nos fidéicommis

Prouvenet et Delacour
Prouvenet et Delacour
Boulomais
Boulomais